

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Initiative francophone nationale 2023-2026

| Projet « Français dans les relations internationales »



Date limite de réception des dossiers en version électronique :
15 juillet 2022 à minuit, heure de Paris, UTC +2

CONTEXTE

Les États membres de la Francophonie ont pris à Bucarest, en 2006, plusieurs engagements inscrits dans le « Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les Organisations internationales ». Ils les ont réaffirmés à plusieurs reprises et notamment lors de la 32^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo (Madagascar 2016). Des travaux sont actuellement menés au sein des Instances de la Francophonie afin de regrouper ces engagements dans une Déclaration qui sera adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet en novembre 2022.

Dans le cadre de sa future programmation 2023-2026, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), via son projet « Français dans les relations internationales », lance un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses 88 États et gouvernements membres, observateurs et associés.

Considérant qu'une politique linguistique nationale volontaire qui prévoit la formation au français et en français des diplomates et hauts fonctionnaires nationaux peut permettre à ceux-ci de devenir les acteurs clefs du développement de la présence et de l'usage de la langue française sur la scène internationale ainsi que du renforcement du multilinguisme, l'OIF souhaite appuyer ses États et gouvernements dans leurs efforts.

L'objectif de ce nouvel appel à manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026, est d'identifier les États et gouvernements membres, associés et observateurs de la Francophonie désireux de renforcer les compétences professionnelles en français de leurs diplomates et fonctionnaires nationaux via la mise en œuvre d'une **Initiative Francophone Nationale (IFN)**. L'IFN sera portée par une ou plusieurs institutions nationales : ministère ou établissement de formation nationale (académie diplomatique, institut ou école nationale d'administration publique). **Désormais, toutes les initiatives visant la formation de fonctionnaires ou diplomates nationaux seront donc qualifiées d'IFN.**

PRINCIPES

Les actions de formation déployées au travers des IFN 2023-2026 contribueront à développer de façon significative les capacités en langue française des administrations centrales. Elles visent le renforcement des compétences professionnelles et techniques en langue française, des diplomates et fonctionnaires nationaux (cadres et experts) en charge de dossiers internationaux et amenés à représenter leur pays dans les réunions internationales (UE, UA, ONU etc.)

Les IFN accorderont une importance particulière :

- au développement d'une expertise en français de haut niveau parmi les cadres et experts de la fonction publique nationale ;
- à l'évaluation des compétences acquises ;
- à la reconnaissance professionnelle des compétences acquises ;
- à l'intégration des actions dans les parcours de formation proposés ;
- au suivi et à l'évaluation de l'impact de l'initiative.

Les IFN œuvreront ainsi à faciliter une présence accrue de la langue française et le respect du multilinguisme sur la scène internationale, ainsi qu'à mettre en place et développer des réseaux d'experts techniques francophones de haut niveau, susceptibles de participer à des groupes de travail et à des réunions internationales.

OBJECTIFS

L'objectif général des IFN est de permettre aux cadres et experts chargés de dossiers internationaux au sein d'administrations centrales d'être davantage en mesure d'utiliser le français sur la scène internationale. Il s'agit donc, sur une durée de 1 à 4 ans sur la période 2023-2026, d'encourager les États et gouvernements à développer des plans de formation intégrant les enjeux de diversité linguistique en renforçant les capacités professionnelles en français des cadres et experts ciblés comme des administrations centrales identifiées.

Les objectifs spécifiques visent :



à l'émergence, dans les administrations centrales, d'un vivier de cadres et experts de haut-niveau destinés à participer aux réunions internationales pouvant justifier d'un niveau en français suffisant pour s'exprimer en français dans leur contexte professionnel (niveau B2 acquis du CECR) ;



au développement, au sein de ce vivier de cadres et experts francophone de haut-niveau, d'une expertise technique et professionnelle francophone à haute-valeur ajoutée ;



au renforcement d'un réseau de concertation et d'influence francophone ainsi que de « complicités francophones » entre les cadres et experts nationaux des pays de la Francophonie afin de développer les partenariats bilatéraux ou multilatéraux ;



à la valorisation des cadres et experts francophones des administrations en leur permettant de préparer les concours de la fonction publique européenne (EPSO) en français ainsi que de répondre à des appels à candidatures d'autres organisations régionales ou internationales ;



à l'émergence d'un public de décideurs francophones disposant d'une autorité suffisante pour influencer les comportements linguistiques (lors des réunions internationales) et/ou motiver l'apprentissage et l'usage du français chez leurs collaborateurs.

DÉROULEMENT ET CALENDRIER

Dans un premier temps, l'OIF souhaite identifier les États partageant ces objectifs et potentiellement intéressés à bénéficier d'une IFN sur la période 2023-2026, pour une durée de 1 à 4 ans.

Pour ce faire, ces États devront désigner :

- une coordinatrice ou un **coordonateur** national **politique** en mesure de porter ce projet auprès des différents ministères et administrations ciblées ;

- une coordinatrice ou un **coordonateur national technique** auquel il incombera, avec l'appui et d'après les orientations données par le coordinateur politique, de définir un projet d'IFN intégré et opérationnel. Ce coordinateur technique pourra être identifié au sein d'un établissement national de formation continue (ex. : académie ou institut diplomatique, institut d'administration publique etc.) ou de toute autre structure disposant d'une logistique suffisante (ex. : Agence nationale de la fonction publique, département de la formation du ministère de la fonction publique etc.).

Ils pourront également, s'ils le souhaitent, désigner une université ou un centre de formation et/ou de recherche en mesure de les appuyer scientifiquement.

Le coordinateur technique aura la responsabilité de développer le plan de formation annuel répondant aux objectifs visés. Il fera parvenir à l'OIF le formulaire de requête détaillant les actions spécifiques à mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Il justifiera idéalement d'un niveau B2 du **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)** en français.

Les coordinateurs techniques des projets seront invités à participer à une formation à la conduite de projet d'ingénierie de formation linguistique qui se tiendra en ligne ou en présentiel selon, des modalités qui seront transmises ultérieurement aux États et gouvernements membres sélectionnés.

20 MAI 2022	Publication de l'appel à manifestation d'intérêt
15 JUILLET 2022, MINUIT (HEURE DE PARIS – UTC +2)	Date limite de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt
SEPTEMBRE 2022	Sélection des États et gouvernements qui participeront au cycle d'IFN 2023-2026
OCTOBRE 2022	Formation en ligne à la conduite de projet d'ingénierie de formation linguistique pour les coordinateurs techniques des IFN sélectionnées
1 ^{ER} NOVEMBRE 2022	Remise à l'OIF du formulaire de requête relatif au plan de formation 2023
DÉCEMBRE 2022	Signature du Mémoire de partenariat
MARS 2023	Signature des protocoles d'accord de subvention et lancement des plans d'action 2023

FINANCEMENT DE L'IFN

La participation de l'OIF au projet d'IFN ne pourra pas excéder 50% du coût total des actions qui concourent aux objectifs poursuivis du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les actions seront redéfinies et adaptées chaque année en fonction des évaluations, besoins et disponibilités budgétaires.

D'autres partenariats sont encouragés, notamment dans une perspective de promotion de la diversité linguistique au sein des administrations et structures de coordination nationale.

MODALITÉS DE SOUMISSION ET DE SÉLECTION DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, attendues d'ici le 15 juillet 2022, devront comporter :

01

Le formulaire de réponse dûment complété

02

Les États candidats peuvent fournir toute information susceptible d'aider à les connaître : brochures présentant les modalités et contenus des programmes de formations, références concernant l'exécution de projets analogues, expérience dans des domaines semblables, disponibilité des compétences nécessaires parmi le personnel, etc.

L'OIF sélectionnera, sur la base des dossiers reçus, les projets d'IFN qu'elle accompagnera pour la mise en œuvre de leurs actions. Les projets seront sélectionnés en fonction :

- de critères techniques appréciant la cohérence du projet avec les objectifs visés par les IFN ; des priorités politiques de l'OIF et des États et gouvernements concernés ;
- de l'enveloppe budgétaire allouée aux IFN.

L'OIF se réserve la possibilité de réévaluer, chaque année, en fonction de ces critères, la participation des États ou gouvernements sélectionnés.

Le formulaire de réponse, rédigé en langue française, doit parvenir par courriel au plus tard le 15 juillet 2022, à minuit, heure de Paris (France – UTC+2) à l'adresse : ifn@francophonie.org

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :
mathilde.landier@francophonie.org

DOCUMENTATION

- Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les Organisations internationales (Bucarest- 2006) : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Vade-mecum_Fcs_vie_intnle_2006.pdf
- Résolution de la Conférence ministérielle de la Francophonie lors de sa 32^{ème} session sur la promotion de la diversité linguistique (Madagascar- novembre 2016) : https://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2017/03/som_xvi_6_resol_div_ling.pdf
- Plaidoyer pour la langue française et le multilinguisme dans les Institutions européennes https://www.francophonie.org/IMG/pdf/plaidoyer_ue_oif_cmf_35_09102018.pdf

Extrait de la résolution :

« Réaffirmant avec force les principes contenus dans le Vade-mecum, les ministres se sont engagés à mobiliser leurs chefs d'État et de gouvernement afin que des mesures nationales soient prises engageant formellement, par des instructions, les représentants des pays membres et observateurs de l'OIF à favoriser l'usage du français et le multilinguisme et à se montrer vigilants et exigeants en faveur du respect des régimes linguistiques des organisations internationales. Ils ont souhaité également que les États renforcent l'apprentissage de la langue française, tout particulièrement à l'intention des fonctionnaires et diplomates en charge des questions internationales. Plus généralement, les ministres ont préconisé l'intégration des enjeux linguistiques à tous les niveaux des politiques et stratégies nationales que les pays déploient auprès des organisations internationales. »

- Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est un outil établi par le Conseil de l'Europe pour définir la maîtrise d'une langue étrangère, comme le français, selon différents critères. Depuis 2001, c'est une référence dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement du français. Il propose 6 niveaux de langue allant du niveau « découverte » à celui de « maîtrise » : A1, A2, B1, B2, C1 et C2.

Grille pour l'auto-évaluation : <http://www.coe.int/fr/web/portfolio/self-assessment-grid>

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2018, établit à 300 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). M^{me} Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00



@OIFrancophonie
www.francophonie.org

